



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 6 décembre 2022

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Michel PIRES, ayant donné son pouvoir à Philippe MAUGUIN,
Michèle LUCAS, ayant donné son pouvoir à Franck VIGNAUD,
Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,
Aurore MARTIN, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h52

Secrétaire : Émilie BRICOUT

FINANCES

DL.22.077 – Emprunts garantis – ADOMA – Réitération de garantie

Christian DUMAS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2252-1 et L2252-2

Article 1 : La ville d'Ingré a par délibération de 1999 accordé une garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt souscrit par ADOMA auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations pour une opération renommée « Résidence Henri DUNANT », 1 impasse de la Mouchetière.

Le total emprunté par ADOMA était de 102 241,61 € réaménagé au 1^{er} juillet 2022 et dont le montant restant s'élève à 34 956,04 €. Le taux a été réaménagé à hauteur de 1,60% pour l'échéance de 2023 puis 2,60% pour les années 2024 à 2031, date d'extinction du prêt.

Ligne de prêt	Emprunteur	Opération	Année de signature	Montant initial	Montant restant dû	Durée restante de remboursement
137 58 88	ADOMA	Résidence Henri DUNANT	1999 puis 2022	102 241,61€	34 956,04 €	9 ans

Article 2 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne du prêt réaménagé jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par ADOMA, emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 28 novembre 2022, Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder la garantie d'emprunt.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **13 DEC. 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **14 DEC. 2022**



Notification le : **14 DEC. 2022**



Le Maire

Christian DUMAS



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_077
Date de la décision :	2022-12-13 00:00:00+01
Objet :	Emprunts garantis – ADOMA – Réitération de garantie
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.3.4 - Garanties d'emprunts accordées.
Identifiant unique :	045-214501694-20221213-DL_22_077-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20221213-DL_22_077-DE-1-1_0.xml	text/xml	917
Nom original :		
DL.22.077 - FIN - Emprunts garantis – ADOMA – Réitération de garantie.pdf	application/pdf	306491
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20221213-DL_22_077-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	306491

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 décembre 2022 à 12h01min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 décembre 2022 à 12h01min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 décembre 2022 à 12h01min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 décembre 2022 à 12h01min36s	Reçu par le MI le 2022-12-14